

Annexe : Guide de migration des produits et services – Maxium Financial



Ce guide explique comment vos produits de financement passeront de CWB Maxium Financial à la Banque Nationale et ce que cela signifie pour vos ententes actuelles. Vous y retrouverez de l'information importante pour assurer une transition en douceur. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à consulter le site bienvenue.bnc.ca ou à communiquer avec votre directrice ou directeur de compte, et nous serons heureux de vous aider. Nous nous engageons à rendre votre expérience de migration aussi fluide que possible tout en maintenant le service en lequel vous avez confiance.

1. Protection des renseignements personnels

À la suite de l'acquisition de la Banque canadienne de l'Ouest^{MD} (CWB^{MD}) par la Banque Nationale, certains renseignements personnels, y compris les coordonnées des représentants autorisés de votre organisation, sont maintenant détenus par la Banque Nationale et ses filiales, selon le cas. La Banque Nationale peut utiliser ces renseignements pour envoyer des mises à jour, des offres promotionnelles et d'autres communications pertinentes à votre organisation ou à ses représentants. La Banque Nationale s'engage à protéger les renseignements personnels et à les traiter conformément à sa Politique de protection des renseignements personnels, qui se trouve à bnc.ca/politique-de-confidentialite.

2. Règlement des plaintes

Nous sommes déterminés à répondre à toute insatisfaction que vous pourriez avoir. Notre processus de règlement des plaintes en trois étapes assure que vos préoccupations sont entendues et traitées rapidement. Pour obtenir tous les détails sur le processus, veuillez consulter notre document de **règlement des plaintes** à bienvenue.bnc.ca/entreprises/documents-legaux.

Vous pouvez également obtenir de plus amples renseignements au moyen des méthodes suivantes :

- › Communiquer avec votre **directrice ou directeur de compte**
- › Vous rendre dans une **succursale de la Banque Nationale**
- › Appeler notre numéro sans frais : **1 888 835-6281**

Étape 1 : Présentez une plainte au secteur approprié en communiquant avec votre directrice ou directeur de compte ou en vous rendant dans une succursale de la Banque Nationale.

Étape 2 : Vous pouvez demander une révision de votre plainte en communiquant avec le Bureau de révision des plaintes clients de la Banque Nationale à revisionplainte@bnc.ca.

Étape 3 : Si la résolution de votre plainte ne vous satisfait pas, vous pouvez transmettre votre plainte à l'ombudsman (voir les détails ci-dessous).

Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC)

L'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) supervise la conformité de toutes les institutions financières fédérales, ce qui comprend les banques (institutions financières), aux lois fédérales sur la protection du consommateur.

Les institutions financières sont légalement tenues de mettre en place un processus de traitement des plaintes.

Si vous avez un problème avec un produit ou un service financier, vous pouvez déposer une plainte directement auprès de l'institution financière responsable.

Si le traitement de votre plainte ne vous satisfait pas ou que 56 jours se sont écoulés depuis que vous l'avez déposée, vous pouvez la transmettre à l'organisme externe de traitement des plaintes suivant :

Ombudsman des services bancaires et d'investissement

20, rue Queen Ouest, bureau 2400, case postale 8

Toronto (Ontario) M5H 3R3

Numéro de téléphone sans frais : 1 888 451-4519

Site Web : obsi.ca/fr

Courrier électronique : ombudsman@obsi.ca

Si vous voulez connaître vos droits ou obtenir des renseignements sur le processus de traitement des plaintes d'une institution financière, vous pouvez communiquer avec l'ACFC en ligne, par la poste ou par téléphone. L'ACFC utilise les renseignements recueillis auprès des consommatrices et consommateurs pour appuyer son mandat.

Site Web : canada.ca/fr/agence-consommation-matiere-financiere

Formulaire en ligne : canada.ca/fr/agence-consommation-matiere-financiere/organisation/contactez-nous

Téléphone :

Pour le service en anglais : 1 866 461-FCAC (3222)

Pour le service en français : 1 866 461-ACFC (2232)

Pour les appels provenant de l'extérieur du Canada : 1 613 960-4666

Téléimprimeur (ATS) : 1 866 914-6097 ou 1 613 947-7771

Service de relais vidéo : L'ACFC accueille favorablement les appels du Service de relais vidéo (SRV). Vous n'avez pas besoin d'autoriser l'opératrice ou l'opérateur du Service de relais vidéo à communiquer avec l'ACFC.

Visitez le srvcanadavrs.ca/fr/ pour en savoir plus.

Adresse postale :

Agence de la consommation en matière financière du Canada

427, avenue Laurier Ouest, 5^e étage

Ottawa (Ontario) K1R 7Y2

3. Codes et engagements

Nous avons adhéré à une série de codes volontaires et pris des engagements publics visant à renforcer la protection des consommatrices et des consommateurs et à promouvoir des pratiques équitables. En adoptant ces codes, nous démontrons notre engagement envers une conduite éthique, une communication claire et une confiance accrue de la clientèle.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la page Codes et engagements de la Banque Nationale :

bnc.ca/a-propos-de-nous/gouvernance/politiques-codes-engagements.

4. Prêts

Voici les changements les plus importants qui auront une incidence sur vos produits de financement actuels, ainsi que des renseignements sur les produits offerts par la Banque Nationale. Ces renseignements comprennent de nouvelles caractéristiques dont vous devez être informé.

Certains taux de référence interbancaires pour les taux variables seront éliminés progressivement et remplacés par les taux de référence pertinents de la Banque Nationale, comme il est décrit ci-dessous :

- › Le taux d'intérêt de base de la CWB passera au taux d'intérêt de base de la Banque Nationale.
- › Le taux de référence américain de la CWB passera au taux de référence américain de la Banque Nationale.
- › Le taux d'intérêt de base américain de la CWB passera au taux d'intérêt de base américain de la Banque Nationale.

Après la migration, les taux ne seront plus disponibles à **cwbank.com/prime-rates**. Vous trouverez les taux de la Banque Nationale à **bnc.ca/taux**.

La Banque Nationale offre une variété de produits de prêt pour répondre aux besoins de votre entreprise à court et à long terme. Cela va du crédit d'exploitation quotidien aux prêts à terme, en passant par les prêts garantis par le gouvernement. Nos services peuvent vous aider depuis le démarrage, pendant la croissance et le transfert de l'entreprise jusqu'à la maturité de l'entreprise.

Aperçu des équivalences entre produits

	Produit de CWB Maxium Financial	Produit de la Banque Nationale
1. Crédit d'exploitation	Marge de crédit d'exploitation Crédit rotatif	Crédit rotatif à terme (\$ CA) ou Crédit rotatif (\$ CA, \$ US)
2. Crédit à terme	Prêt à terme à taux fixe et à taux variable (y compris les taux CORRA et SOFR)	Prêt à terme à taux fixe ou variable (\$ CA) ou Prêt à terme avec remboursement (\$ CA, \$ US)
	Financement intérimaire (pour un déboursement progressif)	Prêt à demande (\$ CA) ou Crédit intérimaire avec option de conversion en prêt à terme (\$ CA)
	Prêt hypothécaire	Prêt à terme fixe (\$ CA) ou Prêt à terme avec remboursement (\$ CA, \$ US) <i>* Veuillez noter que la Banque Nationale utilise ses produits de prêt à terme pour offrir des prêts hypothécaires commerciaux à sa clientèle. Votre prêt hypothécaire de CWB Maxium Financial sera transféré à un prêt à terme de la Banque Nationale et configuré de façon à conserver les spécifications de votre prêt hypothécaire actuel de CWB Maxium Financial. Cela comprend les détails sur la garantie, les paiements, les calendriers d'amortissement, etc.</i>

Les équivalents de la Banque Nationale peuvent présenter des caractéristiques différentes de celles des solutions de CWB Maxium Financial. Veuillez consulter les tableaux détaillés suivants pour obtenir de plus amples renseignements.

4.1 Crédit d'exploitation

Pour en savoir plus sur les produits de crédit d'exploitation de la Banque Nationale, consultez le tableau ci-dessous ou communiquez avec votre directrice ou directeur de compte.

Produit de la Banque Nationale	Description du produit	Précisions
Crédit rotatif à terme (\$ CA) Ce produit est offert à nos entreprises clientes.	Le crédit rotatif à terme vous permet de financer vos opérations en demandant des avances de fonds.	› Le crédit rotatif à terme est offert en dollars canadiens. › Le taux d'intérêt variable est calculé quotidiennement sur la partie utilisée de la facilité, sur une base de 365 jours, et est facturé mensuellement. › Les déboursements et les remboursements (autres que les paiements mensuels d'intérêts) doivent être effectués ou perçus en multiples conformément à votre convention de prêt. › Les intérêts sont automatiquement prélevés mensuellement sur le compte courant. Les paiements sont traités en semaine. Si un paiement est dû au cours d'une fin de semaine, il sera facturé le jour ouvrable suivant, mais les intérêts seront calculés comme s'ils avaient été facturés à la date d'échéance initiale. › Les transactions sont arrondies au dollar près. › La disponibilité des fonds (base d'emprunt) est fondée sur le montant le moins élevé entre (1) le montant de votre crédit autorisé ou (2) le montant du rapport fourni sur les comptes clients ou les stocks selon la fréquence négociée dans votre convention de prêt (c.-à-d. mensuellement, trimestriellement ou annuellement). Si vous n'êtes pas tenu de fournir des rapports, la disponibilité des fonds dans votre marge de crédit correspondra au montant de votre crédit autorisé. › États financiers : Votre entreprise doit fournir ses états financiers dans les 90 jours suivant la fin de votre exercice financier. La production de rapports en temps opportun vous aide à confirmer vos besoins de financement et à éviter les interruptions de vos services de crédit.
Crédit rotatif (\$ CA, \$ US) Ce produit est offert dans le cadre de financements syndiqués incluant les Club Deal et pour les facilités de crédit avec un taux CORRA ou SOFR.	Un crédit rotatif vous permet de financer vos opérations en demandant des avances de fonds.	› Le crédit rotatif est offert en dollars canadiens ou américains. › Le taux d'intérêt variable est calculé quotidiennement sur la partie utilisée de la facilité et est facturé mensuellement. › Les intérêts seront calculés conformément à votre convention de prêt. › Les déboursements et les remboursements (autres que les paiements mensuels d'intérêts) doivent être effectués ou perçus en multiples conformément à votre convention de prêt. › Les intérêts sont automatiquement prélevés mensuellement sur le compte courant. Les paiements sont traités en semaine. Si un paiement est dû au cours d'une fin de semaine, il sera facturé le jour ouvrable suivant, mais les intérêts seront calculés comme s'ils avaient été facturés à la date d'échéance initiale. › La disponibilité des fonds (base d'emprunt) est fondée sur le montant le moins élevé entre (1) le montant de votre crédit autorisé ou (2) le montant du rapport fourni sur les comptes clients ou les stocks selon la fréquence négociée dans votre convention de prêt (c.-à-d. mensuellement, trimestriellement ou annuellement). Si vous n'êtes pas tenu de fournir des rapports, la disponibilité des fonds dans votre marge de crédit correspondra au montant de votre crédit autorisé. › États financiers : Votre entreprise doit fournir ses états financiers dans les 90 jours suivant la fin de votre exercice financier. La production de rapports en temps opportun vous aide à confirmer vos besoins de financement et à éviter les interruptions de vos services de crédit.

4.2 Crédit à terme

La Banque Nationale offre diverses fréquences de paiement pour répondre aux besoins de votre entreprise. Nos fréquences standard de remboursement sont hebdomadaires, toutes les deux semaines, mensuelles ou trimestrielles. Si votre fréquence actuelle ne correspond pas parfaitement, nous ferons de notre mieux pour trouver une fréquence de remboursement équivalente.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les produits de crédit à terme de la Banque Nationale, veuillez consulter le tableau ci-dessous ou communiquer avec votre directrice ou directeur de compte.

Produit de la Banque Nationale	Description du produit	Précisons
Prêt à terme (\$ CA) Ce produit est offert à nos entreprises clientes en général.	Les prêts à terme fournissent un financement à moyen ou à long terme pour acquérir des actifs, sont généralement accordés pour des périodes d'un an ou plus et sont habituellement remboursables en versements réguliers étalés sur la durée du prêt. › Si vous avez actuellement un prêt à taux fixe ou à taux variable de CWB Maxium Financial, un prêt à terme de la Banque Nationale vous sera offert une fois la migration effectuée. › Si vous avez actuellement un prêt hypothécaire pour entreprises à taux fixe de CWB Maxium Financial, un prêt à terme de la Banque Nationale vous sera offert une fois la migration effectuée.	› Les prêts à terme sont offerts en dollars canadiens. › Les paiements sont traités en semaine. Si un paiement est dû au cours d'une fin de semaine, il sera facturé le jour ouvrable suivant, mais les intérêts seront calculés comme s'ils avaient été facturés à la date prévue. › Le calcul des intérêts est basé sur : – 365 jours pour les versements capital plus les intérêts et les versements intérêts seulement. – Habituellement 365,25 jours pour les versements capital et intérêts (Blended). › États financiers : Votre entreprise doit fournir ses états financiers dans les 90 jours suivant la fin de votre exercice financier. La production de rapports en temps opportun vous aide à confirmer vos besoins de financement et à éviter les interruptions de vos services de crédit.
Prêt à terme avec remboursement (\$ CA, \$ US) Ce produit est offert pour les financements syndiqués incluant les Club Deal et pour les facilités de crédit avec taux CORRA ou SOFR.	Les prêts à terme avec remboursement fournissent un financement à moyen ou à long terme pour acquérir des actifs, sont généralement accordés pour des périodes d'un an ou plus et sont habituellement remboursables en versements réguliers étalés sur la durée du prêt. › Si vous avez actuellement un prêt à taux fixe ou à taux variable de CWB Maxium Financial, un prêt à terme avec remboursement de la Banque Nationale vous sera offert une fois la migration effectuée. › Si vous avez actuellement un prêt hypothécaire à taux fixe pour entreprises de CWB Maxium Financial, un prêt à terme avec remboursement de la Banque Nationale vous sera offert une fois la migration effectuée.	› Les prêts à terme avec remboursement sont offerts en dollars canadiens ou américains. › Les paiements sont traités en semaine. Si un paiement est dû au cours d'une fin de semaine, il sera facturé le jour ouvrable suivant, mais les intérêts seront calculés comme s'ils avaient été facturés à la date prévue. › Les intérêts seront calculés conformément à votre convention de prêt. › États financiers : Votre entreprise doit fournir ses états financiers dans les 90 jours suivant la fin de votre exercice financier. La production de rapports en temps opportun vous aide à confirmer vos besoins de financement et à éviter les interruptions de vos services de crédit.

Produit de la Banque Nationale	Description du produit	Précisions
Prêt à demande (\$ CA) Ce produit est offert à nos entreprises clientes en général.	Les prêts à demande fournissent un financement à court terme pendant la période de déboursements progressifs. La période de déboursements est habituellement de moins de 12 mois et comporte des paiements d'intérêts seulement.	› Les prêts à demande sont offerts en dollars canadiens. › Le taux d'intérêt variable est calculé quotidiennement sur la partie utilisée de la facilité, sur une base de 365 jours, et est facturé mensuellement. › Les déboursements et les remboursements (autres que les paiements mensuels d'intérêts) doivent être effectués conformément à votre convention de prêt. › Les intérêts sont automatiquement prélevés mensuellement sur le compte courant. › Les paiements sont traités en semaine. Si un paiement est dû au cours d'une fin de semaine, il sera facturé le jour ouvrable suivant, mais les intérêts seront calculés comme s'ils avaient été facturés à la date prévue. › États financiers : Votre entreprise doit fournir ses états financiers dans les 90 jours suivant la fin de votre exercice financier. La production de rapports en temps opportun vous aide à confirmer vos besoins de financement et à éviter les interruptions de vos services de crédit.
Crédit intérimaire avec option de conversion en prêt à terme (\$ CA) Ce produit est offert pour les financements syndiqués incluant les Club Deal et pour les facilités de crédit avec taux CORRA ou SOFR.	Les crédits intérimaires avec option de conversion en prêt à terme fournissent un financement à court terme pendant la période de déboursements progressifs. La période de déboursements est habituellement de moins de 12 mois et comporte des paiements d'intérêts seulement.	› Les crédits intérimaires avec option de conversion en prêt à terme sont offerts en dollars canadiens. › Le taux d'intérêt variable est calculé quotidiennement sur la partie utilisée de la facilité, sur une base de 365 jours, et est facturé mensuellement. › Les décaissements et les remboursements (autres que les paiements mensuels d'intérêts) doivent être effectués conformément aux conditions de déboursements de votre convention de prêt. › Les intérêts sont automatiquement prélevés mensuellement sur le compte courant. › Les paiements sont traités en semaine. Si un paiement est dû au cours d'une fin de semaine, il sera facturé le jour ouvrable suivant, mais les intérêts seront calculés comme s'ils avaient été facturés à la date d'échéance initiale. › États financiers : Votre entreprise doit fournir ses états financiers dans les 90 jours suivant la fin de votre exercice financier. La production de rapports en temps opportun vous aide à confirmer vos besoins de financement et à éviter les interruptions de vos services de crédit.



This document is available in English online. Visit welcome.nbc.ca. You can change your preferred language by calling the National Bank® at **1 844 394-4494**.

^{MD} BANQUE CANADIENNE DE L'OUEST, CWB, CWB MAXIUM FINANCIAL, CWB GROUPE FINANCIER, BANQUE NATIONALE et le logo de la BANQUE NATIONALE sont des marques déposées de la Banque Nationale du Canada.

© National Bank of Canada, 2026. All rights reserved. Any reproduction, in whole or in part, is strictly prohibited without the prior written consent of National Bank of Canada.

^{MD} BANQUE NATIONALE est une marque déposée de la Banque Nationale du Canada.

© Banque Nationale du Canada, 2026. Tous droits réservés. Toute reproduction totale ou partielle est strictement interdite sans l'autorisation écrite de la Banque Nationale du Canada.